

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 22 Juin

LE

QUERCY A LA SORBONNE

Le Congrès des Sociétés savantes s'est ouvert à la Sorbonne, le mardi 11 juin, sous la présidence de M. Levasseur.

Après la séance générale, les différentes sections se sont rendues dans les locaux qui leur ont été affectés.

La section d'histoire et de philologie s'est réunie dans une des salles de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Léopold Delisle.

Après avoir indiqué à la section l'ordre de ses travaux, M. le président donne la parole à M. Baudel, proviseur du lycée d'Albi, membre de la Société des Etudes du Lot, inscrit pour répondre à la première question du programme.

M. Baudel donne lecture d'un travail qui a été écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et dont voici le résumé.

I

Il sera toujours bien difficile pour ne pas dire impossible, d'écrire une histoire complète des Etats provinciaux du Quercy.

Les registres de leurs délibérations qui étaient déposés dans les archives de l'évêché de Cahors ont été dispersés et détruits. Il s'en trouvait un seul, celui de 1576, dans les archives municipales. Il a été, il y a une trentaine d'années, dévoré par un incendie.

Les seules sources auxquelles nous puissions désormais puiser sont, avec quelques procès-verbaux épars çà et là, les écrits des chroniqueurs qui se sont occupés de l'histoire du Quercy.

Guillaume de Lacroix, dans son « histoire des Evêques de Cahors », ne fournit presque aucun renseignement sur ces Assemblées dont l'évêque de Cahors était cependant le président de droit. Lacroix a voulu surtout écrire une histoire religieuse.

Mais Guyon de Maleville, contemporain de Henri IV, le savant abbé de Foulhiac, ami de Fénelon, l'abbé Salvat et Jean Lacoste, sans nous donner les éclaircissements que nous aurions désirés sur cette importante question, renferment pourtant quelques détails intéressants. C'est à ces auteurs, dont deux, Foulhiac et Salvat, sont encore inédits, que nous avons emprunté la plupart de nos renseignements.

II

MODE D'ÉLECTION

L'Evêque de Cahors était le président-né des Etats provinciaux du Quercy. Ce droit lui fut contesté en 1563 par M. de Clermont-Lodève, sénéchal du Quercy. C'était le sénéchal qui convoquait les Etats au nom du roi. Pour ce motif, M. de Clermont-Lodève prétendait à la préséance sur tous les membres de l'Assemblée.

Les membres des Etats protestèrent énergiquement et dirent qu'ils ne consentiraient jamais à accepter pour président un magistrat souvent étranger au pays et qui ne pouvait assister aux séances qu'en sa qualité de représentant de l'autorité royale.

L'affaire fut portée devant le Parlement de Toulouse qui ne rendit son arrêt qu'en 1568 en condamnant les prétentions du sénéchal.

Un autre conflit s'éleva en 1649.

Les Etats furent convoqués, sur l'ordre du duc d'Épernon, gouverneur de Guyenne, par M. de Regourd, juge-mage, lieutenant général du Quercy.

L'évêque Alain de Solminihac protesta.

L'affaire fut portée au conseil du Roi et un arrêt du 17 avril 1657, rendu sur le rapport de M. de Lamoignon, donna entière satisfaction au prélat.

Les membres des Etats du Quercy n'étaient pas soumis à l'élection.

C'était un privilège attribué à certains bénéfices, à certains fiefs, à certaines familles et au consulat de certaines villes.

A partir de 1601, les Etats comprenaient, outre l'évêque de Cahors, 11 membres du clergé, 27 membres de la noblesse et les consuls de 27 villes ou châtellenies.

La ville de Cahors envoyait trois de ses consuls.

Jusqu'en 1601, le nombre des membres des Etats s'accroissait continuellement. Ainsi, la famille de Cardailiac qui en 1336 occupait 4 sièges en avait 6 en 1600; les consuls de Molières n'y furent admis qu'en 1540; le sire des Junies y entra en 1582; l'évêque de Montauban les quitta en 1502.

L'Assemblée recrutait elle-même ses nouveaux membres.

Une délégation de douze députés était chargée « de l'audition des comptes, de pourvoir aux affaires courantes et de faire et signer la taxe et département. »

Cette délégation se composait de 4 membres de la noblesse et du clergé, choisis par l'évêque et de huit membres de la bourgeoisie, élus par leurs collègues.

Les votes avaient-ils lieu par tête ou par ordre ?

Rien ne nous permet de nous prononcer formellement dans l'un ou l'autre sens. Nous penchons cependant pour le vote par tête. Nous lisons, en effet, dans Lacoste, que le duc d'Anjou, ayant convoqué à Toulouse les Etats du Quercy en novembre 1376, se montra fort irrité contre les consuls de Cahors dont les votes ne l'avaient

pas satisfait, et leur témoigna son mécontentement.

Ce fait semblerait bien indiquer que le vote était individuel.

III

ATTRIBUTIONS DES ÉTATS

Les attributions des Etats du Quercy ont varié selon les temps et les circonstances, et leur importance a toujours été en proportion inverse de l'autorité royale.

Pendant le XIV^e siècle et la première moitié du XV^e, ils s'occupent surtout des affaires militaires. Fortifier les villes du Quercy, lever et équiper des troupes, reprendre les places tombées au pouvoir des Anglais, protester contre les traités qui démembrent la patrie, voilà la tâche patriotique à laquelle se dévouent les Etats.

Ils prennent aussi quelques mesures financières : organisation des Aides et Gabelles, création des Elus en 1437, réduction et réformation des feux en 1447.

Quand la paix est rétablie, ils s'occupent des travaux publics, améliorent la navigation du Lot, tâchent de faire diminuer les impôts, subventionnent l'Université de Cahors.

Rien de ce qui intéresse la sécurité ou la prospérité morale et matérielle du pays n'échappe à leur action.

Ils entre aussi dans leurs attributions d'approuver des changements de nom ou d'armoiries. Ainsi Foulhiac nous apprend que les Etats autorisèrent la famille de Cardailiac St-Cyr à se servir des armes de l'ancienne famille des Balauguiers dont l'unique héritière avait épousé un Cardailiac.

Quand on traitait dans la réunion des Etats une question relative aux privilèges de la noblesse, la bourgeoisie ne prenait pas part aux délibérations.

Les Etats provinciaux choisissaient les députés aux Etats généraux.

Ils jouèrent pour la dernière fois un rôle politique en adhérant publiquement à la Ligue.

A partir de l'avènement de Henri IV, ils n'ont plus qu'à s'occuper du vote et de la répartition des impôts.

L'établissement des élections, la création des intendants, le développement de la puissance royale diminuent de plus en plus leur importance, et ils cessent d'exister le 30 novembre 1673, après avoir voté une somme de 154,500 livres pour l'affranchissement du droit de franc-fief dans les trois élections.

IV

Tels sont, rapidement résumés, les détails que nous avons pu recueillir sur le mode d'élection et les attributions des membres des Etats du Quercy.

Il aurait été intéressant de pouvoir suivre cette assemblée dans ses luttes contre l'étranger et contre les empiètements du pouvoir royal; mais nos archives locales ont malheureusement perdu leurs trésors, et je me permettrai de vous demander si on ne pourrait pas trouver, soit à la

Bibliothèque nationale, soit au dépôt des archives, de quoi contrôler et compléter l'œuvre de nos vieux chroniqueurs.

Cette lecture est accueillie par de nombreuses marques d'approbation, et à la suite de la communication de M. Baudel, un des vice-présidents de la section, M. de Rozière, membre de l'Institut, demande la parole.

« Après avoir — lisons-nous dans le *Journal officiel*, que nous nous bornons maintenant à reproduire — remercié et félicité M. Baudel d'avoir traité un sujet qui, depuis quelques années, attire l'attention des historiens de notre droit public, M. de Rozière exprime le regret que le savant proviseur du Lycée d'Albi n'ait pas recherché les origines des Etats du Quercy, l'époque probable de leur première convocation et les circonstances qui leur ont donné naissance. Il est certain que si l'on pouvait démontrer que les Etats du Quercy ont commencé à fonctionner à la même époque que les Etats des provinces voisines, cette démonstration jetterait un grand jour sur le caractère même de l'institution.

» M. de Rozière exprime également le regret que M. Baudel n'ait pas donné de plus grands détails sur les causes qui ont fait entrer successivement aux Etats les représentants d'un certain nombre de familles nobles ou les consuls d'un certain nombre de villes qui, dans le principe, n'y avaient pas obtenu de sièges. Le travail de M. Baudel, complété à ces deux points de vue, prendrait placé parmi les dissertations les plus importantes sur l'histoire de notre ancien droit public.

M. Baudel demande à répondre à M. de Rozières. Il commence par le remercier de ses bienveillantes appréciations et ajoute qu'il a voulu se renfermer dans les limites de la question posée par le programme : Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux Etats provinciaux.

Il aurait craint, en s'étendant davantage et en entrant dans d'autres détails, de sortir de la question et d'abuser des moments de l'Assemblée. Il est heureux de pouvoir déjà satisfaire à l'un des deux désirs exprimés par M. de Rozière. Il résulte d'un acte conservé aux archives de Gourdon, écrit en patois et sur parchemin, qu'en 1270, l'évê-

57 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

A la Recherche d'un Père

XV

Fantôche !... Un mot qu'en toute autre occasion l'homme eût refusé avec la lame de sa rapière dans la gorge de celui qui l'avait prononcé ! Mais quoi ! l'irritable Gascon était en ce moment bien trop ému pour se fâcher.

Le lieutenant de police reprit en élevant la voix :

— Messieurs de la connétable, approchez !

Les deux sergents s'avancèrent.

— Faites votre devoir ! ordonna le magistrat.

Les deux hommes marchèrent vers le fils de Porthos,

— De par le roi, prononça l'un, je vous somme de me rendre votre épée.

L'autre tira de sa poche une courte baguette noire à pomme blanche, et en frappant le jeune homme à l'épaule :

— Et moi, pareillement de par le roi, je vous arrête.

Un demi-heure plus tard, notre héros sortait du Châtelet entre deux sergents de la connétable.

Un carrosse stationnait sur le quai. Ses deux gardiens l'y firent monter et s'installèrent en face de lui sur la banquette de devant. Un carafier du guet se plaça à chaque portière. Aussitôt, le véhicule partit au galop.

Après avoir roulé un quart d'heure environ, il s'arrêta devant une forteresse, dont les tours étagées se découpaient sur le ciel et que défendait tout un luxe de fossés, de rempart, et d'ouvrages avancés.

— Descendez ! commanda l'un des sergents.

Joël obéit.

Deux soldats, qui paraissaient l'attendre, le prirent chacun par un bras. Un homme, qui avait un trousseau de clés au poing, marcha devant. La petite troupe passa sous une voûte, puis sur un pont-levis, puis à travers un corps de garde, puis dans une cour, puis par tout un labyrinthe de corridors et d'escaliers. On arriva ainsi à un troisième étage.

Là, on ouvrit une première porte, puis une seconde, puis une troisième, puis notre héros se trouva dans une chambre meublée d'une table, d'une escabelle et d'un lit.

— Voilà votre logis, dit l'homme.

Il se retira, suivi de deux soldats. La porte se ferma. On entendit grincer tout un attirail de verrous et de serrures...

Ce bruit réveilla le Breton qui, pendant tout ce long trajet, avait cheminé machinalement, acceptant tout ce qui lui était arrivé depuis le ma-

tin comme en songe on accepte sans hésitation et sans étonnement les plus monstrueuses folies.

Il fit un pas vers la porte et appela ?

— Hé ! monsieur !

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda le geôlier, à travers l'épaisseur du panneau tout bardé de gros clous farouches et de ferrures rébarbatives.

— Un mot, je vous prie.

— Faites vite.

— Je vous serais obligé de m'apprendre en quel endroit je suis pour le moment ?

— Mauvais plaisant, grommela l'autre en s'éloignant, comme si vous ne saviez pas, tout aussi bien que moi, que vous êtes à la Bastille.

XVI

Depuis un mois, Louis XIV était de retour à St-Germain, et la petite ville qu'il devait deux ans plus tard abandonner pour Versailles avait repris cet air de fête qu'elle empruntait à la présence du souverain et de la cour.

Il y avait tous les soirs violons, gala, jeu, comédie, dans le vieux château de François I^{er}, que Mansard achevait de restaurer. Le château neuf, dont Henri IV avait confié la construction à l'architecte Marchand, commençait en effet à se lézarder de toutes parts. Déjà, en 1649, une de ses rampes s'était écroulée. Edifié avec rapidité sur le faite d'une hauteur peu solide, en raison de sa déclivité, il n'offrait plus à ses habitants une sûreté d'abris suffisante, et le Roi-Soleil, qui y était né, avait dû le quitter à regret pour l'ancienne résidence du Roi-Cavalier.

Tous les jours, il y avait chasse à courre et che-

vauchée en forêt, collation sur l'herbe, excursions aux environs ou promenades dans ces merveilleux jardins que Lenôtre venait de dessiner, et sur cette admirable terrasse qui n'a d'égale que celle de Richemond.

Louis XIV était alors à l'apogée de sa puissance et sa quasi divinité sanctifiait jusqu'à ses faiblesses. Il ne dissimulait rien de celle-ci. Madame de Montespan était maîtresse avouée et favorite en titre, et nous savons que ces enfants, nés en fraude du lien conjugal, marchaient pour ainsi dire de pair avec ceux que le monarque avait eus de la reine.

Cette dernière, bonne et douce créature, sans volonté comme sans esprit, aimait trop son royal époux pour ne point lui pardonner ses infidélités sans nombre, et Louis, dévot, mais convaincu que Dieu lui devait des ménagements, piétinait, sans trop y prendre garde, sur ce pauvre cœur martyrisé.

Quand à la non moins infortunée la Vallière, délaissée à son tour et abreuvée de chagrins de toute espèce, elle s'était retirée aux Carmélites du faubourg Saint-Germain, à Paris.

Pour employer le langage du temps, Phébus criblait la terre de ses sagettes d'or.

Mais ses traits ardents n'arrivaient point jusqu'au velours émeraude des pelouses, jusqu'aux parterres où s'arrondaient en corbeilles de s'masifs de fleurs aux nuances riches et variées, et jusqu'aux plates bandes de buis qui formaient arabesques et se détachaient sur une mosaïque de sables de diverses couleurs : ils s'émoissaient sur le feuillage épais des allées de tilleuls taillés en arcades et

que de Cahors, Barthélemy de Roux, convoqua dans sa ville épiscopale, le jour de St Barnabé, les consuls des principales villes du diocèse, à l'effet de conférer avec lui sur les affaires importantes concernant le pays.

Il n'est pas question, dans cet acte, des représentants du clergé et de la noblesse; mais M. de Rozières reconnaît que dans plusieurs provinces, le clergé et la noblesse n'ont pas assisté aux premières réunions des Etats provinciaux.

M. Baudel ajoute que des réunions ont eu lieu à Figeac en 1308 et 1309.

Un membre fait remarquer qu'on pourrait trouver des renseignements sur les Etats du Quercy dans les documents concernant la vicomté de Turenne.

La discussion est close sur cette question. Elle a été fort intéressante, mais il est à regretter qu'elle n'ait pas été plus étendue et plus complète, et que parmi les savants présents à la réunion, aucun n'ait pu indiquer à M. Baudel des sources plus nombreuses et plus précises.

INFORMATIONS

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 juin

Le choix des livres dans les écoles

M. de Lamarselle rappelle à M. Fallières qu'il lui a signalé dernièrement la violation de la loi à propos de la grammaire de Dacosta.

Les instituteurs doivent avoir le libre choix des livres classiques.

La commission cantonale est désignée par la loi pour faire ce choix.

Or, la grammaire Dacosta a été imposée aux écoles par une commission d'inspecteurs, moyennant 600,000 fr. (Cris à droite: « C'est un pot-de-vin ! » — Tumulte prolongé.)

M. Fallières répond que la loi n'a pas été violée. Il y a eu seulement une procédure spéciale de la part du Conseil municipal de Paris. (Protestations à droite.)

M. de Lamarselle maintient que la loi a été violée. En France, elle peut être violée par les uns. Quant aux autres, il faut que le pays sache que nous sommes sous un régime de terreur. (Applaudissements à droite). — Protestations à gauche.

Budget des beaux-arts.

La Chambre adopte les articles 1 à 13. Sur le chapitre 14 (théâtres nationaux), M. Mesureur soumet à la Chambre un projet de reconstruction et de subvention des théâtres.

Il dit que la subvention profite aux classes privilégiées. La sueur du peuple est plus intéressante que la sueur des danseuses de ballets. (Rires.)

Le chapitre 14 est adopté, puis les chapitres 15 à 32

Les derniers chapitres du budget des beaux-arts sont acceptés sans modifications.

Discussion du budget de la guerre

M. de Martimprey examine le budget au point de vue général et critique la répartition des budgets ordinaire et extraordinaire.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les Elections

On assure dans les cercles parlementaires que le gouvernement inclinait à fixer au 25 juillet les élections renouvelant la partie sortante des

conseils généraux et d'arrondissement, et si les circonstances paraissent favorables, de procéder aux élections législatives vers le 15 septembre.

Panama

MM. de Cassagnac, Ceccaldi, Duchesne, Jules Roche, Galpin, Georges Roche, du Menildot, Gaudin, de Vilaine, Bernier, Richard, Carron, ont été élus membres de la commission chargée d'examiner le projet autorisant M. Brunet, liquidateur du Panama, à émettre ou à négocier pour 34 millions d'obligations à lots sur le solde non encore placé.

Tous les commissaires sont favorables; cependant, MM. Jules Roche, Richard et Carron font des réserves, l'opération présentant, selon eux, quelques difficultés au point de vue légal.

La guerre à l'automne prochain

Voici ce qu'on télégraphie de Saint-Petersbourg à un journal républicain de Marseille :

L'opinion des hommes placés pour bien savoir et pour bien voir est que la situation de l'Europe n'a jamais été plus grave qu'aujourd'hui.

On parle mystérieusement de guerre prochaine. Peut-être exagère-t-on. Mais ce qui est certain, c'est que l'agitation est grande aux ministères de la guerre et des affaires étrangères. D'autre part, M. de Giers est en communication continue avec M. de Schonwaloff, ambassadeur à Berlin.

Le jeune empereur aura l'appui de l'Autriche et de l'Italie. Il aurait offert à l'Autriche la Serbie, le Monténégro et la route de Salonique, peut-être même certains cantons de la Suisse allemande; au roi d'Italie, qui demandait vainement Trieste, il aurait proposé Tunis, Nice et la Savoie à prendre à la France, le canton de Tessin à prendre à la Suisse.

Pour des raisons stratégiques difficiles à bien comprendre, la cour de Berlin tient à précipiter la lutte. On croit ici qu'elle va tout mettre en œuvre pour faire éclater la guerre l'automne prochain. A cette époque, la France sera dévorée de la fièvre électorale, plus divisée que jamais; l'armée russe sera arrêtée par les pluies d'automne au milieu des boues de la Pologne et ne pourra pas facilement prendre l'offensive. L'Allemagne, enfin, sous prétexte de grandes manœuvres, aura mobilisé de nombreuses troupes sur les bords du Rhin.

L'opinion est que les Allemands veulent envahir la Suisse, tourner par le Jura les défenses de la France et donner par le Saint-Gothard la main aux forces italiennes.

Comme vous le voyez, la situation devient inquiétante. Soyez calmes, mais ne perdez pas une minute pour être prêts.

Préparatifs belliqueux

Le Gaulois publie la dépêche suivante :

Anancy, 19 juin.

On est vivement frappé de la quantité énorme de bétail achetée depuis quelque temps sur les champs de foire de la Savoie par les Allemands. A la dernière foire de Gaillard, cinq cents vaches sont parties à destination de l'Allemagne.

D'autre part, notre région sera bientôt dépourvue de noyers; tous sont vendus à des prix élevés pour la fabrication des fusils allemands.

On télégraphie aussi de Nîmes au Petit Journal :

Il existe dans la vallée du Lot, et principalement dans les parages de la commune du Monastier (Lozère), de magnifiques plantations de noyers dont beaucoup sont plusieurs fois séculaires. Depuis quelques jours un commerce, agissant pour l'Autriche, vient de se rendre acquéreur d'une grande partie de ces plantations et se propose de fabriquer, avec les bois qu'il en retirera, des crosses de fusils de guerre. Déjà des essais ont été faits et un inspecteur d'armes autrichien se serait transporté au Monastier pour la perfection des bois. Le fabricant a reçu l'ordre d'expédier tous les bois façonnés sur l'arsenal de Stiern (Autriche).

de l'hémicycle de marronniers qui s'ouvraient sur l'avenue des Loges au bas d'un perroon monumental.

Ici, dormait dans le marbre l'eau des trois bassins circulaires creusés par Lenôtre pour entretenir la fraîcheur dans ce vaste bosquet.

Là, les fontaines lançaient sous les charmes leur aigrette blanche qui s'éparpillait en pluie de perles et en poussière de diamants.

Maintenant, à ce décor, dans lequel s'alliaient avec harmonie l'eau, les fleurs, les grands arbres, et qui s'accordait par son élégance majestueuse avec la façade imposante du palais, — à ce décor disons-nous, mettez pour toiles du fond : d'un côté les murailles de verdure sombre de la forêt; de l'autre une campagne grasse, étagée en gradins, émaillée de villages florissants, — Fourqueux, Mareil, Marly, dont le château montrait son faite ardoisé au-dessus de la futaie...

Puis, au bas de la terrasse, la rivière sinueuse enserrant le bois touffu du Vésinet; les îles plantées de hauts peupliers, et, par delà Chatou, par delà Nanterre, faisant vis-à-vis aux moulins à vent de Montmartre, la masse sévère du mont Valérien au sommet duquel se dessinaient le calvaire et la grotte des Ermites...

Puis encore, animez-le, ce décor, de tout un monde de grands seigneurs et de grandes dames : les hommes, habillés de satin ou de velours aux tons joyeux et éclatants, avec les vastes feutres paillés de panaches, les larges parements à galons, les nœuds d'épaule frangés d'or ou d'argent, les dentelles parfumées, les flots de ruban, les canons ruisselant en cascadelles sur les bas de soie à coins pailletés, les souliers à boucles et à bouffettes, et

l'épée de cour à la garde artistement travaillée et enrichie de pierres précieuses; les femmes, en robes de tapis, de lampas ou de brocart, coiffées à la *hurluberlu*, constellées de bijoux, et faisant parler dans leur main finement gantée cet éventail dont les galanis comprenaient si bien le langage; alors, vous aurez le tableau qu'offraient, par une superbe après-midi d'août, ces jardins de Saint-Germain dont Androuët du Cerceau écrivait, cent cinquante ans auparavant, « qu'ils étaient les premiers de l'Europe et chose digne assurément d'être vue et considérée. »

C'était le moment de la journée où le roi venait se mêler aux promeneurs.

Non-seulement, en effet, il aimait extrêmement le grand air, mais celui-ci était pour lui un impérieux besoin, et quand il en était privé, il éprouvait des maux de tête dont il attribuait l'origine à l'usage excessif de parfums qu'avait fait en tout temps sa mère, Anne d'Autriche.

Aussi ne manquait-il jamais de descendre sur la terrasse, au sortir du conseil, lequel durait d'ordinaire, jusqu'à midi et demi ou une heure.

Or, ce jour-là, il était près de deux heures, et le souverain n'avait pas encore paru.

Cependant, il avait cessé de travailler avec MM. Colbert et de Louvois.

Ceux-ci, à l'issue du conseil, avaient effectué une entrée solennelle — comme il convient à des ministres en crédit — dans les jardins où ils s'étaient immédiatement partagé une véritable armée de solliciteurs.

Le partage, néanmoins, était fort inégal. M. Colbert, l'homme de la paix, n'avait guère près de lui que des gens de robes et de finance, ou bien encore

L'espion Lechmer

Le XIX^e Siècle reçoit la dépêche suivante de Belfort :

« On annonce que le gouvernement allemand est dans l'intention de demander une indemnité au gouvernement français pour l'arrestation de l'espion typographe Lechmer. Cette prétention serait inouïe, ni plus ni moins.

« On a déjà raconté les faits : Lechmer, arrêté par les gendarmes de Porte-Lachapelle-sous-Rougement, petite localité de la frontière, sur la route de Lyon-Belfort-Colmar, fut fouillé séance tenante et trouvé porteur des plans de nos forts avancés, dessinés au crayon, et de notes concernant la garnison de Belfort, le nombre de soldats, etc. Cet espion fut aussitôt amené par les gendarmes devant le procureur de la République de Belfort qui les félicita de leur zèle.

Interrogé, Lechmer balbutia. Le procureur transmettait aussitôt au ministre les documents saisis et signait l'ordre d'écrou. Le gouvernement français, m'a-t-il été dit, n'a pas voulu donner suite à cette affaire; l'individu a été relâché et reconduit à la frontière. Il devrait se féliciter d'en avoir été quitte avec trois jours de prévention; c'est la loi sur l'espionnage qu'on aurait dû lui appliquer.

« Plainte a été portée par Lechmer. Nous verrons si le gouvernement allemand persistera dans son intention d'adresser une réclamation au gouvernement français. Le gouvernement français a de quoi répondre à la chancellerie allemande.

« J'ajouterai que les ordres les plus rigoureux ont été donnés, il y a quelques mois, d'arrêter et de reconduire à la frontière allemande les pseudo-Alsaciens et d'autres qui, sous prétexte d'excursions, rôdent incessamment autour de la place. »

La Haute-Cour

Le Parti National annonce que la commission d'instruction a terminé son œuvre.

Elle remettra aujourd'hui son dossier au procureur général.

Berlin

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie une nouvelle note, qui se termine ainsi : « La neutralité constitue un privilège dont le bénéficiaire doit éviter de faire un mauvais usage. Il n'est plus admissible ni tolérable quand il s'en sert pour porter atteinte aux intérêts d'un Etat voisin. »

Le Procès d'Angoulême

Angoulême 20 Juin.

Bien avant l'ouverture des portes, une nombreuse affluence de curieux stationne autour du Palais-de-Justice, gardé par un fort détachement. Les troupes sont consignées.

Au banc des prévenus : MM. Laguerre et Laisant, députés, revêtus de leurs insignes, et Déroulède, en longue redingote serrée à la taille.

De nombreux journalistes de Paris et de la province occupent les tables réservées à la presse.

Les interrogatoires ont été très rapides. Les prévenus affirment simplement qu'ils n'ont pas violenté M. Mounié, le commissaire central.

M. Faye-Tabit, procureur de la République, prononce ensuite son réquisitoire. Il affirme le devoir et le droit pour le gouvernement de maintenir l'ordre dans la rue et réclame une condamnation sévère contre Déroulède, le véritable auteur des désordres dont les rues d'Angoulême ont été le théâtre.

Déroulède et Laisant présentent leur défense.

L'affaire est mise en délibéré. L'audience est suspendue. A la reprise, viendra l'affaire Laguerre.

certain plumitifs, pauvres diables dont le nom devint, par hasard, passer à la postérité. Tout ce qui était jeune, hardi, ambitieux, se pressait autour du belliqueux Louvois, vers qui penchait alors manifestement la volonté du maître.

En attendant ce dernier, des groupes jaseurs s'étaient formés. On causait des choses du jour, et en premier lieu, du méchant état de santé qui contraignait Marie-Thérèse à ne quitter le lit que pour son jeu du soir.

— Est-ce bien vrai, ce mensonge-là ? interrogeait le duc de Mazarin, et cette indisposition, qui se prolonge depuis notre retour de Lille, ne serait-elle pas plutôt un moyen employé par Sa Majesté pour éviter de se rencontrer avec notre belle marquise ? Si j'en crois ce qu'on m'a conté...

— Et que vous a-t-on conté ? fut-il demandé de toutes parts.

— On m'a conté que la reine se serait plainte à son auguste époux de la façon dont celui-ci affichait ses relations avec la favorite...

— Mieux vaut tard que jamais, proclama une voix railleuse : ce ne sont pourtant pas les occasions qui ont manqué jusqu'à présent à la fille de Philippe IV de faire preuve de caractère, — des occasions qui se sont appelées successivement la Vallière, Ludre, Soubise, Fontange...

Le duc reprit :

— Je tiens le fait de Villequier, qui est, comme vous savez, premier gentilhomme de la chambre. La reine a pleuré...

— Devant le roi murmurèrent plusieurs personnes scandalisées.

— Oh ! s'exclama la même voix qu'apparvint, la pauvre femme a-t-elle bien osé perdre le respect

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La fête du 20 juin a été célébrée intelligemment à Cahors. Les réjouissances publiques ont eu leur part sans doute de danses et de lampions, mais le clou de la fête a été la Conférence faite au Théâtre, par M. Valès, professeur d'histoire au Lycée, sur les grands jours de 1789, et présidée par M. le Maire de Cahors. La salle de spectacle était trop étroite pour contenir la foule désireuse d'entendre la parole éloquentielle du jeune professeur, qui a développé magistralement les grandes causes de la Révolution, exalté les avantages de cette date mémorable pour le peuple désormais souverain, et qui a sagement conclu par les conseils suivants :

« Des paroles, des fêtes ne suffisent point, a-t-il dit. Le meilleur moyen d'honorer la Révolution, c'est de la continuer en profitant de ses leçons.

« Comme Saturne, la Révolution a dévoré ses propres enfants. Que les diverses fractions du parti républicain actuel veillent à ne pas se ruiner réciproquement par la haine, à ne pas lner par l'impopularité les meilleurs défenseurs de la République. Qu'elles s'accordent toutes au contraire pour défendre cette liberté politique, garantie de toutes les autres, qu'une bande d'aventuriers voudrait nous enlever !

« Restons unis et la victoire est certaine. »

Inutile d'ajouter que les vivats les plus enthousiastes, ont prouvé au professeur combien son langage était compris et apprécié.

Voici, d'après le *Petit Journal*, le résumé de la mémorable journée du 20 mai 1789 :

Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789)

Le 20 juin, à 6 h. du matin, on affichait dans les rues de Versailles un avis faisant connaître les décisions prises dans la nuit par la Cour. Il était plus de sept heures lorsque Bailly apprit, par une lettre du jeune Deux-Brézé, maître des cérémonies, que l'Assemblée ne pourrait se réunir.

La veille, on avait fixé l'ouverture de la séance à 8 heures. Quand Bailly arriva devant la porte de la salle, beaucoup de députés s'y trouvaient réunis déjà. Plusieurs d'entre eux avaient voulu entrer malgré la sentinelle qui gardait l'entrée; l'officier avait fait prendre les armes aux soldats et croiser la baïonnette devant les représentants du peuple.

Alors les avis les plus divers furent émis. Les uns voulaient se réunir sur la place d'armes, d'autres demandaient à aller siéger à Paris. Tous étaient d'accord sur la nécessité de s'assembler et de tenir séance.

Le député Guillotin proposa de se rendre au vieux Versailles et de s'établir au Jeu de Paume, local pauvre et nu, sans autre mobilier, sans autre ornement qu'une table, des bancs et quelques chaises. On se rangea à cet avis et sous la pluie qui tombait depuis le matin, on se rendit dans cette misérable enceinte où le peuple accourut à la suite des députés.

Là, ce fut Mounier de Grenoble, l'un des moins ardents défenseurs de la Révolution, qui émit une proposition dont il ne pressentait pas lui-même l'importance. Sa déclaration portait : « Qu'en quelque lieu qu'elle fut forcée de se réunir, là était toujours l'Assemblée nationale, que rien ne pouvait l'empêcher de continuer ses délibérations que, jusqu'à l'achèvement et l'ai-

jusqu'à montrer ses larmes !...

Cette voix appartenait à M. de Bussy-Rabutin, lequel se trouvait, par aventure, à la cour entre deux séjours à la Bastille et deux sentences d'exil.

— Et qu'a répondu le roi ? fut-il questionné à ronde.

— Le roi a répondu textuellement ceci :

« — Madame, est-ce que nous n'avons pas le même lit ? »

« — Si fait, sire, a convenu la reine.

« — Eh bien ! alors, a demandé le roi, que pouvez-vous réclamer de plus ? »

— Il est certain, opina M. de Marcellac, que la marquise est plus en faveur que jamais : voilà Vivonne, son frère, général des galères...

— Et M. de Rochechouart son cousin, capitaine des gardes du corps...

— Et Monchevreuil, sa créature, gouverneur de Saint-Germain.

Bussy-Rabutin hochait la tête :

— En faveur... Aujourd'hui, soit... Mais demain ?

« — Comme, quel air nous chantez-vous là ? s'enquit M. de la Rochefoucauld.

— Je chante qu'une cire qui a brûlé jusqu'au bout ne jette jamais un plus vif éclat que lorsqu'elle est près de s'éteindre...

M. de Marcellac menaça amicalement du doigt le caustique parent de madame de Sévigné :

« Mon cher, fit-il, voilà une comparaison qui, si elle venait aux oreilles de la marquise, pourrait fort bien vous renvoyer d'où vous venez, et même plus loin... »

fermissement de la Constitution, elle faisait le serment de ne se séparer jamais. »
L'assemblée adopta cette proposition avec un enthousiasme indescriptible. Bailly jura le premier d'une voix forte qui fut entendue du dehors par la foule. Le cri de la vieille France : Vive le Roi ! qui était le signe de toutes les vives émotions, fut poussé par le peuple pour saluer ce serment de résistance à la royauté.
Un seul membre, Martin d'Auch, refusa de prêter le serment ; tous les autres jurèrent dans un élan d'enthousiasme qui a été popularisé par le tableau de David.

Réceptions officielles

M. Arnaud, le nouveau préfet du Lot, a reçu mercredi, dans le grand salon de l'hôtel de la préfecture, les autorités civiles et militaires.
M. Arnaud avait à ses côtés M. Bernardin, secrétaire général, MM. Laparra, Desprats, Martineau, conseillers de préfecture, et M. Vicart, chef de cabinet.
Chacun a emporté une excellente impression de cette première entrevue avec le chef de notre département.
Les paroles échangées ont été des plus courtoises. Au nombre des discours de bienvenue, on cite surtout ceux de MM. Lurgie, président du tribunal civil ; Garrigues, proviseur du lycée ; Many, procureur de la République, et de M. le colonel Combarieu.
Mgr l'évêque de Cahors a donné l'assurance à M. le préfet qu'il continuerait à marcher d'accord avec l'administration préfectorale et qu'il éviterait toujours avec soin de susciter des difficultés.
Commencées à dix heures du matin, les réceptions étaient terminées à onze heures.

Contributions directes

A la suite du concours pour le grade de surnuméraire des Contributions directes, M. Bousquet, Emile, de Cahors, a obtenu le numéro 8 sur la liste de classement. Nos félicitations.

Contributions indirectes

Un concours pour le surnumariat de l'administration des contributions indirectes aura lieu, à Cahors, le 11 juillet 1889.
Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, à la direction des contributions indirectes où ils doivent se faire inscrire avant le 24 juin.

Clergé

Par décision de Mgr l'évêque, M. l'abbé Gaubert, curé de Saint-Cyric (Cahors), est nommé curé de Cézac, canton de Castelnaud-Montrastier ; M. l'abbé Sendreau, vicaire de Cajarc, a été nommé curé de Saint-Cyric.

Ferme-Ecole du Montat

Le jury d'admission, institué par l'article 10 du règlement, se réunira le lundi 16 septembre prochain, à 8 heures du matin, à la Ferme-Ecole du Montat, dirigée par M. Dufour, à l'effet de déterminer l'admission de seize nouveaux élèves apprentis qui doivent être reçus, en 1889, dans cet établissement.
Aux termes de l'article 11 de la loi du 30 juillet 1875, les apprentis de la Ferme-Ecole, munis de leur certificat d'apprentissage, sont admis, sans autre épreuve, au bénéfice du volontariat d'un an.

Armée territoriale

M. Germain Faure, chef de bataillon en retraite, est nommé chef de bataillon au 132^e territorial, en remplacement de M. Bolouis, passé au 133^e.
M. Bernard Ferré, adjudant en retraite, est nommé sous-lieutenant au 132^e territorial.

Accident

Mardi, vers 5 heures du soir, le sieur Delmas, facteur à la gare, ayant trébuché contre une traverse de la voie, est tombé si malheureusement, qu'il s'est fracturé une jambe au-dessous du genou. M. Delmas a été immédiatement transporté chez lui où les soins nécessaires lui ont été donnés.

Acte de probité

M. Henri Fourton, domestique, a trouvé, le 18 courant, dans la rue des Ecoles (Petite Chartrreuse), une montre en argent avec sa chaîne, qu'il a déposée entre les mains de M. le docteur Teyssière, directeur de l'établissement hydrothérapique, où on peut aller la réclamer.

Banquet des garçons limonadiers

Les garçons limonadiers de Cahors ont voulu eux aussi célébrer le centenaire de la Révolution de 1789. Dans ce but, ils se sont réunis mardi dernier à l'hôtel du Midi, chez M. Soulié. Le banquet a commencé à minuit, c'est-à-dire aussitôt après la fermeture des cafés.

Conseil de Préfecture

Audience du 21 juin
M. Massip, de St-Martin-Labouval, demande une indemnité pour dommages causés à sa propriété par la construction de la ligne du chemin de fer de Cahors à Capdenac.
Les experts commis ont déclaré qu'il y a lieu d'attribuer au sieur Massip une indemnité de 189 fr. 44 ; mais l'ingénieur, représentant l'Etat, fait observer que ces indemnités lui sont accordées pour dommages causés à des parcelles pour lesquelles il n'a pas porté plainte dans son mémoire introductif d'instance.
Le Conseil ordonne en conséquence un supplément d'enquête.
Les sieurs Vayre, de Laroque-Toirac, obtiennent pour le même motif une indemnité de 323 fr. 25, au lieu de 2,400 qu'ils avaient demandés.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 20 juin 1889

Delmas, domestique, âgé de 17 ans, reconnu coupable de vol d'une somme de 85 fr. au préjudice de son maître, M. Vilas Jean-Baptiste, propriétaire à Lacassagne, maire de St-Pantaléon, est condamné à 15 jours de prison.

— Laur et Rose Bordon, de Vers, canton de St-Géry, ont soustrait quatre canards au sieur Calvet, leur voisin.

Le mari est condamné à trois mois d'emprisonnement, la femme à huit jours de la même peine et solidairement aux frais.

Délit de chasse. — Valet Jean-Baptiste, de Castelnaud, est condamné, pour délit de chasse en temps prohibé, à 60 fr. d'amende et aux frais.

Eseroquerie. — Rose Lagarrigue, veuve Rivière, de St-Germain, ayant son fils très malade, a eu l'idée malencontreuse de s'adresser à une sorcière de campagne, Marianne Delpech, dite Gagnon (des Badernes). Celle-ci n'a pas guéri le fils Rivière, mais elle a esroqué 100 fr. à sa mère, et elle lui en aurait peut-être esroqué bien davantage si elle n'était pas morte subitement il y a quelques mois.

Le fils de la soi-disant sorcière, ayant voulu continuer le commerce de sa mère, est cité en correctionnelle pour esroquerie et condamné à 100 fr. d'amende.

Vol de brebis. — Barrat, accusé de vol de 15 brebis au sieur Brugidou, cultivateur à Flaujac, est condamné, par défaut, à trois ans de prison.

Diffamation. — M^e Lagarrigue, bâtonnier de l'ordre des avocats, devant plaider dans cette affaire, quitte le siège du tribunal. M. Lurgie prend la présidence.

Les prévenus sont au nombre de 3 : MM. Vaquier, Tourrène Joseph, et Annès Toussaint.

Ils sont cités à la requête de M. Teyssière, partie civile. Les deux premiers, comme coupables à son égard de propos ou chansons diffamatoires ; le 3^e comme complice ou instigateur.

La défense des prévenus sera présentée par M^e Pouget.

Annès Toussaint est renvoyé des fins de la plainte, Tourrène est condamné à 3 jours de prison pour bris de clôture et voies de fait, Vaquier à 25 fr. d'amende pour diffamation.

Vaquier et Tourrène sont, en outre, condamnés chacun à 50 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile.

FIGEAC

M. le Préfet du Lot, accompagné de M. Vicart, chef de cabinet, est arrivé jeudi à Figeac. Il a reçu à l'hôtel de la sous-préfecture les autorités, les fonctionnaires et plusieurs maires des communes voisines.

Dans l'après-midi M. Arnaud, accompagné de M. Devals, sous-préfet de Figeac et de M. Vival, maire, a visité l'hospice et le collège.

VALPRIONDE

Par décision de M. le ministre de la justice et des cultes, un secours de 1,000 fr. a été accordé à la commune de Valprionde pour réparations à l'église de Saint-Félix.

ESCAMPS

Le 14 juin, vers deux heures du soir, madame Roux Marie, épouse Combarieu, a surpris dans un champ qu'elle possède à Lacanebière, la femme X. au moment où elle emportait des fèves qu'elle venait de lui voler.

Elle a aussitôt porté plainte à la gendarmerie ; procès-verbal a été dressé contre la délinquante.

GOURDON

Voici le programme des fêtes de la St-Jean qui auront lieu les 29 et 30 juin prochain, avec le concours des sociétés chorale et instrumentale et de la compagnie des sapeurs pompiers :

Samedi 29 juin

La fête sera annoncée par des salves d'artillerie.
A 9 heures, feu de joie, place St-Siméon. — Retraite aux flambeaux.

Dimanche 30 juin

Salves d'artillerie.
A 10 heures, courses de vélocipèdes, avec primes.

A 1 h. 1/2, dans la cour de l'école communale de garçons, concours de tir, avec primes.

A 3 heures, grande cavalcade historique avec char allégorique. (Pendant la cavalcade, il sera fait une quête au profit des pauvres de la ville).

Amusements. Jeux divers et bals champêtres toute la journée.

Fête de nuit. — Illumination des places et promenades publiques.

Brillant feu d'artifice.

Retraite aux flambeaux.

Grand bal à l'hôtel de ville.

LE CRIME D'ALBI

Mardi matin, les magistrats instructeurs de Toulouse sont arrivés à Albi et se sont rendus à la maison du docteur Cassan. Un serrurier a été requis pour ouvrir certains meubles fermés à clef dans la chambre de la domestique, Elodie Riennier, et dans celle du docteur.

Les tiroirs du meuble qui se trouva dans la chambre du docteur, et qui sont tachés de sang, ont été mis sous scellés et portés au parquet.

De nombreux témoins ont été entendus. On relève le fait suivant à la charge d'un individu soupçonné de complicité :

Dans la journée du 8 mai, il aurait acheté dans Albi des sandales et, n'ayant pas d'argent pour les payer, il aurait laissé ses souliers en gage. Le lendemain il serait venu les retirer.

Il portait les sandales qui étaient mouillées et paraissaient lavées. Cet individu était en relation avec M. et Mme Cassan fils lorsqu'ils habitaient Brens. Il leur vendait le produit de sa pêche.

AGRICULTURE

Le black-rot

La préfecture de la Gironde communique aux journaux la note suivante :

Le black-rot vient de se déclarer avec une intensité dans les cantons de Pujols, Sainte-Foy, Pellegrue, notamment à Sainte-Radegonde, Calong et Massugas.

L'administration départementale croit devoir rappeler à ce sujet que les préparations cupriques, la bouillie bordelaise en particulier, sont les seuls agents qui aient présenté jusqu'ici une efficacité contre cette maladie plus redoutable que le mildiou.

Elle invite en conséquence tous les propriétaires de vignes des contrées contaminées et de celles qui les avoisinent, à traiter d'urgence toutes leurs vignes-malades ou non.

Les traitements devront être abondants, de façon à couvrir en entier les feuilles, et répétés de quinze en quinze jours jusqu'à la véraison au moins.

La formule qui semble suffisante si les feuilles sont complètement couvertes est celle qui, pour cent litres d'eau, renferme trois kilos de sulfate de cuivre et deux kilos de chaux en pierre.

Avec des traitements généraux et persévérants, la viticulture girondine sortira encore victorieuse de cette lutte contre ce nouvel ennemi.

On signale aussi la présence du black-rot dans quelques vignobles de notre région, notamment dans la commune de Calamane.

Nous ne saurions trop recommander aux viticulteurs la plus grande vigilance. Nous leur rappelons qu'ils doivent suivre rigoureusement les instructions pratiques publiées récemment par la Société d'agriculture du Lot.

Nous lisons dans l'*Agriculture économique* :
« Les nouvelles du black-rot ne sont pas bonnes. L'invasion subit des temps d'arrêt, mais le mal augmente. Avec le temps que nous avons, il est utile de faire des traitements assez fréquents à la dose que nous avons indiquée. Nous croyons qu'il est prudent de traiter les deux faces de la feuille, aussi bien d'ailleurs que toutes les autres parties vertes de la vigne. Au moment où nous sommes, pour réussir le traitement que nous conseillons, il faut tenir le bec du pulvérisateur au-dessous de la vigne de façon à projeter le liquide de bas en haut. Cette manière d'opérer n'est ni plus difficile, ni plus longue que les autres.
Les viticulteurs qui ont à combattre et qui n'ont pas encore fait un second traitement feront bien de l'appliquer le plus tôt possible. »

MONTCABRIER

La foire de Montcabrier a été belle, mais les affaires sur les bœufs n'étaient pas actives.

Les moutons se vendaient aux cours des foires précédentes.
Les porcs moyens, de 30 à 45 fr. l'un.
Les nourrissons, de 12 à 25 fr.
Les lapins et la volaille étaient bon marché.

PRAYSSAC

La foire de Prayssac, coïncidant avec celle de Montcabrier, n'a pas été belle.

Les bœufs avaient une tendance à la baisse. Les moutons et les porcs étaient aux cours ordinaires.

Les oisons, de 2,50 à 3,25 la paire.
Les canetons méteils, de 1,50 à 1,75.
Les communs, de 0,75 à 1 fr.
Les poules, de 3 à 4,50 la paire.
Les lapins, de 20 à 25 cent. la livre.
Les œufs, 40 cent. la douzaine.
Le blé, de 15 à 16 fr. les 80 litres.

La foire a été troublée un moment par les cris et les gestes d'un individu que la gendarmerie de Puy-l'Évêque conduisit en prison.

Ce malheureux, après avoir bu plusieurs verres de liqueur au café Lamoure, faisait un tapage infernal et braisait tout.

On a été obligé d'aller quérir les gendarmes, qui ont reçu du forcené une grêle de coups de poings. Enfermé dans une chambre de la mairie, on l'a conduit le soir même à Puy-l'Évêque.

Marché de La Villette du 20 juin

Bœufs amenés, 1,797 ; vendus, 1,572 ; prix extrêmes du kil., 1,10 à 1,43.
Vaches amenées, 432 ; vendues, 428 ; prix extrêmes du kil., 1,30 à 1,38.
Taureaux amenés, 130 ; vendus, 127 ; prix extrêmes du kil., 0,96 à 1,22.
Veaux amenés, 2,820 ; vendus, 1,840 ; prix extrêmes du kil., 1,44 à 1,90.
Moutons amenés, 17,206 ; vendus, 12,890 ; prix extrêmes du kil., 1,54 à 1,96.
Porcs gras amenés, 1,450 ; vendus, 1,150 ; prix extrêmes du kil., 1,28 à 1,38.

Marché de Bordeaux du 20 juin

Bœufs amenés, 154 ; vendus, 126 ; prix extrêmes des 50 kil., 52 à 72 fr.
Vaches amenées, 45 ; vendues, 34 ; prix extrêmes des 50 kil., 46 à 66 fr.
Moutons amenés, 1306 ; vendus, 692 ; prix extrêmes des 50 kil., 70 à 90 fr.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 15 au 22 juin 1889

Naissances.

Le Roy Magdelaine, rue Labarre, 6.
Tisé Pierre, rue de la Liberté, 8.
Breton Pierre, rue des Jacobins, 4.
Domassé Fernande, rue St-James 6.
Garrigou Marie, impasse de la Citadelle 5.

Mariages.

Goublean Albert et Cros Mathilde.
Raynal Louis et Rascauville Marie.

Décès.

Caminade Jean, 75 ans, au Payrat.
Poucet Marie, 55 ans, impasse St-Urcisse 5.
Palame Jules, 4 ans, rue Brives 12.
Marcilhac Catherine, 91 ans, rue du Portail-Alban.
Méric Jacques, 57 ans, rue des Badernes 4.

REVUE HEBDOMADAIRE

La faiblesse de la semaine dernière a évidemment été causée par la campagne de hausse, menée un peu trop vivement depuis quelques temps sur nos rentes et sur les fonds d'Etat étrangers. En ce moment le marché a meilleure allure et le comptant est assez animé. Le 3 0/0 est à 85,60 ex-coupon de 0,75, l'amortissable à 88,47 et le 4 1/2 à 104,70. Les Institutions de crédit sont fermes et moins sujettes aux variations de la cote, les affaires n'étant pas très nombreuses sur les valeurs. Le crédit foncier est à 1333,75. Les obligations foncières et communales ont maintenu leur niveau précédent. Dans les deux dernières séances hebdomadaires, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour dix millions 936,306 de prêts nouveaux.

La Banque de Paris est bien tenue à 760. Le Crédit Lyonnais est à 673,75. La Société Générale est à 457,50. Il résulte du bilan au 31 mai que le bénéfice des cinq premiers mois de 1889 a été de 88,000 fr. supérieur à celui de l'exercice 1888.

La Banque d'Escompte est à 522,50. Dès que la barrière qui empêche la hausse sera levée, les actions de cette Société devront revenir au cours de 560 qu'elles avaient atteint avant la crise.

Le Crédit Mobilier est à 435. Les Obligations des Chemins de fer de Porto-Rico se maintiennent au cours de 294. Elles n'ont pas été entraînées par le mouvement de recul qui s'est produit sur la plupart des valeurs depuis le commencement du mois. Le coupon sera payé le 1^{er} juillet à la Société du Crédit Mobilier.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer ont perdu un peu de terrain, on les avait poussées trop vivement. Les obligations sont fermes.

Le cours de 378 des obligations des chemins économiques, est un cours d'achat. Les obligations de la Société des Immeubles de France sont recherchées par l'épargne, à raison de leur degré de sécurité et de leurs avantages de remboursement à 1,000 fr.

La semaine avait été mauvaise pour les fonds étrangers. Ils sont meilleurs depuis deux jours. L'Italien est à 97,35, la rente extérieure d'Espagne est à 76 1/2, le 4 0/0 russe 1880, après une forte baisse, est revenu à 90,55.

On a récemment introduit sur le marché en banque les titres d'une nouvelle Société La Gold-trust Company. Nos lecteurs savent la richesse inouïe des gisements miniers de l'Afrique du Sud. La Gold trust Company a été créée dans le but d'appliquer aux placements sur valeurs minières le principe de la division des risques, qui consiste à répartir les fonds à placer sur un nombre de titres différents, de manière à obtenir une moyenne, c'est en définitive un omium. La Gold trust Company avec un capital de 1,250,000 francs, divisé en 50,000 actions de 25 francs, est mieux en situation que ne peut l'être un particulier pour recueillir les informations nécessaires à la direction de bons placements en valeurs minières. Elle établit une agence au Transvaal. On peut citer les résultats obtenus par une Société similaire la South African dont les actions libérées à 12 fr. 50 sont actuellement cotées à 65 fr.

Des réalisations importantes ont fait baisser les actions de la Galicie à 28 fr. Elles reprennent à 30 fr.

Nos lecteurs nous ont souvent demandé un journal financier ; nous ne pouvons mieux faire que de leur recommander la *Semaine financière*.

C'est le plus ancien des journaux financiers hebdomadaires.

C'est un organe indispensable à toutes les personnes qu'intéressent les grandes questions de finances et d'économie.

BOURSE. — Cours du 21 juin 1889.

3 0/0	86 32
3 0/0 amortissable (nouveau)	88 30
4 1/2 0/0 1883	104 55
Actions Orléans	1,348 00
Actions Lyon	1,332 50
Action Panama	57 00
Obligations Orléans 3 0/0	421 00
Obligations Lombardes	316 50
Obligations Saragosse	375 75
Emprunt Russe 4 0/0 1889	91 65

chez
tous les
LIBRAIRES
et à l'Imprimerie Layout, rue du Lycée (Cahors).
**La petite Carte de poche
DU LOT**

C^{te} DES CHEMINS DE FER DU SUD DE LA FRANCE

ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS
Double par l'émission de 20,000 Actions de 500 francs.

ON PAIE : à la souscription... 50 fr.
à la répartition... 75 fr.
du 1^{er} au 5 août 1889. 125 fr.

Les autres appels seront annoncés deux mois à l'avance.
Titres au porteur après libération de moitié

On a droit à 5 % sur les versements successifs et
cet intérêt sera payable les 1^{er} janv. et 1^{er} juillet.
Intérêt à 5 % garantis par
l'Etat et les Départements

(Suivant conventions et lois énoncées au prospectus)
On souscrit : Jeudi 27 Juin

et, dès à présent, par correspondance :
A PARIS : à la Société Marseillaise, 50,
Chaussée d'Antin; au Crédit Industriel, 72,
rue de la Victoire; à la Société Générale,
54, rue de Provence.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise,
63, rue Paradis.
A BRUXELLES : Banque de Bruxelles.

Les actions seront cotées aux Bourses de Paris et de Marseille

L'Estomac malade

Quand l'estomac est malade il y a réaction au
cerveau; on devient triste, morose, abattu. N'at-
tendez pas plus longtemps, ayez recours aux
Pilules Gicquel; elles dégageront le cerveau,
l'estomac et les intestins; elles vous éviteront :
manque d'appétit, maux de tête, étourdisse-
ments, congestions, névralgies, migraines. Très
efficaces aussi contre les maladies du cœur, du
foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les
pharmacies l'on trouve les Pilules Gicquel, à
1 fr. 50 la boîte.

Les succès croissants de l'Elixir Dentifrice
des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de
Soula, ne pouvaient manquer d'exciter l'envie.
Heureusement pour la sécurité du public, toute
concurrence est distancée par ce précieux produit
et la contrefaçon est impuissante à imiter la
marque des Bénédictins, non plus que le cachet
de l'ancien prieur Pierre Boursaud, ni la signa-
ture du prieur actuel, Dom Maguelonne.

L'Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins
de l'Abbaye de Soula se trouve dans toutes les
bonnes Maisons.

A. SEGUIN — BORDEAUX

ELIXIR : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
POUDRE : 1, 25, 2 et 3 Fr.
PÂTE : 1, 25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs,
Pharmaciens, Drogistes et Merciers, etc.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies,
Douleurs et Crampes d'Estomac
sont radicalement guéries par le
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Hernies
Descentes, Chutes de Matrices.
Guérison certaine et radicale
TRAITEMENT MIGNAL-SIMON.
Médecin-Herniaire, aux Herbiers (Vendée).
Notice gratis et franco. — Affranchir.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicate farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les
plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies,
phthisie, dysenterie, pleurésie, flatul, aigreurs,
acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois,
vomissements (même en grossesse), diarrhée,
coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdisse-
ments, bruits dans la tête et les oreilles, oppres-
sion, langueurs, congestion, névralgie, laryngite,
névrose, dardes, éruptions, insomnies, mélancolie,
faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose,
rhumatisme, goutte, tous désordres
de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches,
vessie, foie, reins, intestins, matrice, cerveau
et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et
aux enfants rachitiques, elle convient mieux
que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès,
100,000 cures annuelles, y compris celles de
Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de
Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord
Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le doc-
teur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape
Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de
Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment
pour élever les enfants dès leur naissance. Bien
préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,
sans jamais échauffer, elle économise encore 50
fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil.,
2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.
16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas.
Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle
rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-
chissant aux personnes les plus agitées. En boîtes
de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVA-
LESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi
franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors :
chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les
bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co
(limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Bibliographie

LA POUPÉE MODÈLE
Journal des petites filles
PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS :
9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont
nous avons fait preuve dans le Journal des Demoi-
selles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle
est la pensée de cette publication, vivement appré-
ciée des familles : pour un prix des plus modiques
la mère y trouve maints renseignements utiles, et
l'enfant des lectures attachantes, instructives, des
amusements toujours nouveaux, des notions de
tous ces petits travaux que les femmes doivent
connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à
nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en
douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour
poupée qui contiennent chaque numéro, la Poupée
modèle envoie également un joujou aisé à construire :
Figurines à découper et à habiller, — Carton-
nages instructifs, — Musique, — Gravures de
Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Ac-
teurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un
Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et
sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du
Journal.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours
croissant ont constaté la supériorité du Journal des
demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications
les plus intéressantes et les plus utiles de notre
époque. Former des filles, des sœurs, des épouses
et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de
Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur ensei-
gner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur
de leur maison; ouvrir leur esprit; développer leur
intelligence, tout en les initiant aux travaux, à
l'économie, aux soins du ménage; tel est le but
que s'est proposé le Journal des demoiselles. A
un mérite littéraire unanimement apprécié, ce jour-
nal a su joindre les éléments les plus variés et les
plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imi-
tations de peintures, modèles de travaux en tous
genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48,
rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à
vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY,
directeur.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co
50, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élevation des salaires étant progressive et con-
tinue, oblige un grand nombre de familles à s'im-
poser des privations sérieuses pour maintenir l'é-
quilibre de leur budget.

Elle a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-
pense causée par la main-d'œuvre : Etre sa propre
couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la
Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents
de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et
théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute per-
sonne qui en fait la demande par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste,
à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue
Jacob, 50, à Paris. On peut aussi envoyer des tim-
bres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois
mois et en prenant le soin de les adresser par lettre
recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
4^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.;
un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro.
3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies des
départements.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes
phanérogames et cryptogames avec le texte en
regard. — Par J. DENIKER, dessins par RUCREUX,
CUSIN, NICOLET, CHEVRIER, CHÉDIAU, etc. — 200
planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livrai-
sons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix
de souscription jusqu'au 30 juin, 20 francs. Passé
ce délai, le prix sera augmenté. — Les Merveilles
de la Nature de Brehm se sont limitées jusqu'à
présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a
paru utile de publier, comme une suite et un com-
plément naturel, dans le même format, un Atlas
manuel de botanique, qui place sous les yeux du
lecteur la description et la représentation des carac-
tères des principales familles et des principaux
genres. — Les notions d'organographie végétale et
de géographie botanique sont résumées de façon
à faire connaître l'état actuel de la science; les appli-
cations si nombreuses à l'agriculture, à l'horticul-
ture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la
pharmacie, sont indiquées. — Cet Atlas manuel
de botanique est destiné à développer le goût de
cette science aimable et à devenir le *vade-mecum*
des botanistes, soit que, ayant en vue la science
pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur
procure, soit que, tournant leurs recherches vers
la pratique, ils s'occupent de la botanique comme
science appliquée. Envoi d'un livraisons spécimen
contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie
J.-B. Baillière et fils, 49, rue d'Anatole.

Chemin de fer d'Orléans

Table of train schedules for Chemin de fer d'Orléans, listing routes between Cahors, Libos, Montauban, Capdenac, and Toulouse, with omnibus and express times.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY
PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT
SAISON DES BAINS
BAINS DOUGHES de toute espèce pour le tra-
ttement des maladies de l'estomac, du foie, de la ves-
sie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

A CÉDER UNE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE
en pleine prospérité
Située dans un chef-lieu de départe-
ment du centre, possédant un
journal politique conservateur, très
répandu dans la contrée. 3 presses
Marinoni; presses à bras, à satiner,
à rogner; caractères neufs pour
Laboures, etc. etc.

S'adresser pour tous renseigne-
ments aux initiales E. G., à l'Agence
Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

LE TÉLÉGRAPHE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heu-
res du soir, est expédié par les trains rapides du
soir même, et distribué 24 heures avant les autres
journaux.

PÉPINIÈRE
de Vignes Américaines et de Vignes Greffées

CAHORS — Rue de l'Abattoir — CAHORS

Souscriptions aux plants greffés soudés livrables dès l'automne
prochain. — Prix selon choix du porte-greffe et du greffon.

Matériel de Greffage. — Machines à greffer

- Couteau-greffoir (Kunde). — Pierre à aiguiser, du Levant. —
Raphia. — Pince-Alliès, pour la greffe au bouchon.
Bouchons fendus, moyens 5 fr. 50 le mille.
— 1^{re} grosseur 6 fr. —
Fil de fer fractionné galvanisé ou recuit, au choix
1 fr. 25 le kilogr.
Pulvérisateur (L'Eclair de Vermorel), mo-
dèle 1888, perfectionné et
renforcé, cuivre rouge. Pulvérisation régulière et continue,
travail rapide et parfait livrable après essai. Prix : 40 fr.
Sulfate de cuivre (1^{re} qualité), au cours.
Soufre sublimé et trituré, raffiné, au cours.
Eau Céléste, concentrée, 0 fr. 60 le litre.
Echallas pour la vigne, toutes longueurs.

Ouvriers spéciaux pour le greffage sur table et sur place

PREMIER DE S'ADRESSER A
M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Ste-Barbe
CAHORS (Lot)

Vignes américaines
Grande quantité de Boutures, de Racins et de plants greffés
soudés, à des prix très réduits

M. Victor COMBES
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et
Industrielle du Lot et du Conseil municipal.
A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Etablissement Hydrothérapique
DES ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de
faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Sus-
pension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement
de l'Ataxie locomotrice et autres maladies ner-
veuses.

Le propriétaire-gérant, Layton.